



114, rue Notre-Dame
Kedgwick, NB E8B 1H8
reception@kedgwick.ca

Le 17 août 2026

AVIS D'ÉBULLITION D'EAU

DU 26 AU 72 RUE JEANNE D'ARC

À partir d'aujourd'hui le 17 août, et JUSQU'À AVIS CONTRAIRE, un avis d'ébullition d'eau est émis par le ministère de la santé à la municipalité de Kedgwick.

Pendant qu'un avis de bouillir est en vigueur, il faut que toute l'eau destinée à la consommation ou servant à la préparation de lait maternisé et de jus, à la fabrication de cube de glace, au lavage des fruits et légumes, à la cuisson et à l'hygiène dentaire soit bouillie à forte ébullition pendant 2 minutes.

À moins d'avis contraire de la part du ministère de la santé et du personnel de la municipalité, dans la plupart des cas, il n'est pas nécessaire de bouillir l'eau utilisée à d'autres fins domestiques. Les adultes, adolescents et les autres enfants peuvent prendre leur douche, leur bain ou se laver en utilisant l'eau du robinet, mais ils doivent éviter d'avaler de l'eau.

Les plus jeunes et les bébés doivent être lavés à l'éponge et les donneurs de soins doivent s'assurer qu'ils ne boivent, ni n'avalent d'eau. La vaisselle et le linge peuvent être lavés dans l'eau du robinet, à la main ou à la machine, À moins d'un avis contraire de la part d'un représentant du ministère de la santé.

APRÈS QUE L'AVIS D'ÉBULLITION EST LEVÉ l'eau peut être brouillée. On recommande de la laisser couler pendant au moins dix minutes.

La communauté rurale de Kedgwick

Tél : (506) 284-2160

Fax : (506) 284-2859